

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 04 décembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,  
Monsieur Léo-Paul Côté,  
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,  
Madame Céleste Simard,  
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2023-12-193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

#### 2023-12-194 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés :

Voirie

Dépôt de pneus sur les terres de monsieur Pierre Desjardins

ADOPTÉE

#### 2023-12-195 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2023

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 novembre 2023 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 2023-12-196 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2023 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 2023-12-197 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.11.2023 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 798 936.92\$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

#### RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : octobre 2023 Valeurs déclarées : 14 500.00\$

#### 2023-12-198 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

#### 2023-12-199 CALENDRIER 2024 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Céleste Simard et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 qui se tiendront les lundis et qui débiteront à 20 h à la salle communautaire situé au 526 rue de l'église :

15 janvier	06 mai	09 septembre
05 février	03 juin	07 octobre
04 mars	08 juillet	04 novembre
08 avril	12 août	02 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2023-12-200 LISTE DES ONZE JOURS FÉRIÉS 2024

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à la majorité des membres car monsieur Mathieu Bélisle-Dorion est en désaccord pour l'ajout du jour férié de la journée de la vérité et de la réconciliation.

Par conséquence voici la liste des onze jours fériés et chômés approuvé par le conseil municipal :

Le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An), le lendemain du jour de l'An, le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le lundi qui précède le 25 mai (journée nationale des Patriotes), le 24 juin (fête nationale du Québec), le 1<sup>er</sup> juillet, le premier lundi de septembre (fête du Travail), la journée de la vérité et de la réconciliation, le deuxième lundi d'octobre (Action de grâce), le 25 décembre (jour de Noël),

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Martin Blanchette, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un règlement établissant les taux de taxation, tarifications et modalités de paiement pour l'année 2024.

**AVIS DE MOTION** donné par madame Céleste Simard, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un règlement autorisant la directrice générale/greffière-trésorière et le responsable des travaux publics à effectuer des dépenses.

2023-12-201 ABROGER LA RÉOLUTION # 2023-06-84

ENTENDU QUE la résolution 2023-06-84 qui a été adopté lors de la séance du conseil du 05 juin 2023 de renouveler l'entente de la SPA Mauricie pour quatre ans au montant de 2 000.00\$;

ENTENDU QUE la résolution 2023-06-84 sera abrogé;

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution #2023-06-84.

ADOPTÉE

2023-12-202 RÉUNION DE TRAVAIL, BUDGET, SOUPER DE NOËL

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire les dates suivantes à l'agenda :

- Réunion de travail budget; 11 décembre à 19h30
- Adoption du budget : 18 décembre à 20h00
- Consultation publique : 18 décembre à 19h30
- Souper de Noel style buffet pour les élus, employés municipaux et leurs conjoints : 18 décembre à 18h00.

ADOPTÉE

2023-12-203 TECQ 2019-2023 PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

Attendu que :

1. La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
2. La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Martin Blanchette et résolu à l'unanimité des membres présents que :

3. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
4. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
5. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
6. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
7. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
8. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

URBANISME : Rien à signaler.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT : Rien à signaler

VOIRIE:

Dépôt de pneus sur les terres de monsieur Pierre Desjardins. Divers matériaux qui se sont accumulés dans le fossé près du chemin fer au Rang des Cyprès. Un avis sera envoyé aux citoyens de l'importance de jeter les déchets aux endroits appropriés.

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

Ouverture des soumissions de pelouses remise au 18 décembre.

2023-12-204 RAPPORT DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QU un rapport d'inspection de Madame Peggy Power, conseillère en prévention des sinistres, sports et loisir nous ai été envoyé;

ATTENDU QU il y a des correctifs à apporter au parc municipal pour le 01 juin 2024 et qui sont les suivants;

S'assurer que les buts de hockey soient sécuritaires.

Mettre en place un processus d'inspection systématisée des infrastructures sportives et récréatives accessibles au public de façon qu'elles soient en tout temps sécuritaires.

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres d'effectuer les correctifs demandés.

ADOPTÉE

#### TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

##### MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le .

Il y fut question :

- Fonds régions et ruralité : Table locale de concertation des personnes âgées de la MRC de Bécancour au ontant de 19 000 \$.
- Adoption des prévisions budgétaires 2024 : augmentation de 4% par rapport à celui de 2023;
- Calendrier des séances 2024;
- Avis de conformité 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement no. 1719, 1726, 1727 à 1733;
- PRMHH – Prolongation de délai;
- Engagements de la MRC sur la conservation de la biodiversité;
- Demande d'aide financière et/ou d'appui 9.1.1 GROBEC;
- Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre;
- Nemaska Lithium – nomination d'un membre au futur Comité de liaison de Bécancour;
- Entente de développement culturel 2024 – entre la MRC de Bécancour et ministère de la Culture et des Communications;
- Plan d'action culturel 2021-2023 – Répertoire des croix de chemin de la MRC de Bécancour;
- Déclaration d'engagement dans le cadre de l'initiative L'économie sociale : j'achète!;
- Contribution financière au projet « Développer la notoriété de la région » du Centre-Du-Québec;
- Poste SQ – contrat de conciergerie;
- Signature d'une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
- Lots intra municipaux – contrat pour coupe et transport de bois.

##### RÉGIE DES DÉCHETS

2023-12-205 RÉSOLUTION VISANT, DE POUVOIR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU MAMH, SERVANT À DÉFRAYER UNE PARTIE DU SALAIRE D'UN CHARGÉ DE PROJET LIÉ À LA RÉALISATION DU MANDAT DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIGIDBNY.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités d'Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Bécancour, Grand St-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Lemieux, Manseau, Nicolet, Saint-Célestin Paroisse, Saint-Célestin Village, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Eulalie, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Léonard d'Aston, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Saint-Wenceslas, Saint-Zéphirin-de-Courval, Ste-Sophie-de-Lévrard désirent présenter un projet d'embauche d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des membres que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de [nom de la municipalité qui adopte la résolution] s’engage à participer au projet d’embauche d’un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets (RIGIDBNY), organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

Félicitation à Mme Céleste Simard pour sa nomination de présidente à la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska

INCENDIE :

2023-12-206 ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES SAISON 2023-2024

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l’unanimité des membres présents de demander à la Ferme Olimar Inc., Ferme des Mil Bromes et au Atocas du Québec de faire l’entretien de nos bornes sèches respectives pour la saison 2023-2024 au montant de 125.00\$ annuellement.

ADOPTÉE

LOISIRS :

Finances des Loisirs

Myriam Bourgault, conseillère et secrétaire du Comité des loisirs informe le conseil administratif de la mise à jour des dossiers du comité des loisirs pour les états financiers. Cela permettra à faire des demandes de subvention et obtenir un crédit de taxes.

BIBLIOTHÈQUE :

2023-12-207 RÉSEAU BIBLIO – NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2023-2024

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l’unanimité des membres présents de nommer M. Martin Blanchette, représentant et Mme Lucie Blanchette, coordonnatrice de la Bibliothèque de Lemieux pour l’année 2024.

ADOPTÉE

Suite à la rénovation de la bibliothèque il y aura une inauguration en janvier 2024.

COURS D'EAU : Rien à signaler.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu’il y a des crédits disponibles au budget 2023 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-12-208 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l’unanimité des membres présents de lever la session à 21h43.

ADOPTÉE

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.